



CHARTRE QUALITÉ ACTIONS DE FORMATION

Dans le cadre de notre politique « QUALITE » et d'amélioration continue, AAC Formations met au cœur de ses interventions les éléments suivants :

PROFESSIONNALISME

EXPERTISE

DÉONTOLOGIE

RÉSULTATS

Conformément aux critères du référentiel QUALIOPI nos « Actions de formation » respectent les engagements suivants :

1. Informer, accueillir, accompagner et suivre les stagiaires dans les meilleures conditions puis vérifier l'atteinte des objectifs de la formation sous forme d'évaluation pendant et en fin de formation.
2. Analyser et définir les besoins en formation pour proposer et adapter les prestations, l'accompagnement des stagiaires.
3. Garantir l'accessibilité de nos prestations aux personnes handicapées à travers un diagnostic, une analyse des situations et une adaptation.
4. Mettre en œuvre les moyens humains, pédagogiques et techniques adaptées aux formations dispensées dans un environnement approprié.
5. Mettre à disposition des stagiaires, des formateurs experts dans leur domaine.
6. Réaliser des questionnaires satisfaction et les analyser afin de mettre en place des actions correctives.
7. Réaliser une veille réglementaire dans nos domaines d'intervention et suivre les évolutions des besoins de nos prestations.

Elise PERRIER
Présidente - Directrice Générale

